

Administration du château de Wildegg

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Musée National Suisse**

Band (Jahr): **29 (1920)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Administration du château de Wildegg.

Ses fonctions ne permettent pas au nouveau président de la Commission de s'occuper d'une façon suivie de l'administration du château; celle-ci a dû être confiée au directeur du Musée et, dans ce but, un règlement spécial a été élaboré.

Les travaux de restauration se sont poursuivis dans la mesure des crédits très réduits dont nous disposions. L'on s'est borné à démolir quelques hangars peu esthétiques construits dans la cour à la fin du XIX^e siècle, à exécuter quelques réparations dans cette cour, à nettoyer et à orner de plantes le fossé du château, et à faire quelques petites installations à l'intérieur.

Notre recours contre la Commission de taxation au sujet de la nouvelle évaluation du domaine n'a pas encore été jugé et, par conséquent, la question des impôts dûs à la commune de Möriken n'est pas encore réglée.

De nombreux objets provenant des dépôts du Musée ont été transportés au château, pour compléter l'installation de certaines pièces.

Le nombre des visiteurs s'est monté à 8651 = 885 de plus que l'année précédente.

Le résultat des comptes annuels est très satisfaisant et, grâce à la plus-value, il nous a été possible d'amortir une somme importante sur les crédits extraordinaires qui avaient été mis à notre disposition pour travaux de construction.

M. le juge Dr W. Merz d'Aarau a bien voulu se charger de la mise en ordre des archives du château et il l'a fait de la façon la plus remarquable. Comme nous l'avons déjà dit dans notre dernier rapport, M. Merz a renoncé à toute indemnité.

Le second volume de l'histoire du château de Wildegg et de ses habitants par M. H. Lehmann a paru à la fin de l'année comme publication annuelle de la Société d'Histoire du canton d'Argovie.
